

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Impôt sur le revenu – Frais de garde d'enfant hors du domicile (crédit d'impôt)

Vous faites garder vos enfants ou petits-enfants à charge de moins de 6 ans à l'extérieur de votre domicile ? Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour les frais de garde. Nous vous indiquons les informations à connaître.

**Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile ?**

#### Personnes concernées

Vous pouvez obtenir un crédit d'impôt si vous êtes **dans l'une des situations suivantes** :

Parent avec un ou des enfants à charge

Grand-parent avec un ou des petits-enfants à charge, à condition que votre enfant majeur soit rattaché à votre foyer fiscal.

#### Conditions liées à l'enfant

L'enfant doit remplir les **2 conditions** suivantes :

Avoir **moins de 6 ans** le 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition (pour la déclaration 2025 des revenus 2024, il doit être né en 2018 ou après)

Être à votre charge.

#### Conditions liées au mode de garde

L'enfant doit être gardé dans l'une des conditions suivantes :

Assistante maternelle agréée

Établissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèche, halte-garderie, garderie scolaire, centre de loisirs, etc.).

#### À savoir

Il existe un autre crédit d'impôt lorsque l'enfant est gardé au domicile.

**Quelles sont les dépenses prises en compte pour le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile ?**

Les dépenses concernent uniquement la garde d'enfant.

#### À savoir

Les frais de nourriture ne sont pas pris en compte.

Les dépenses prises en compte sont celles que vous avez réalisées effectivement.

**Les aides perçues** pour la garde des enfants **doivent être déduites**, notamment les aides suivantes :

Complément de libre choix du mode de garde versé par la Caf

Aides versées par l'employeur.

**Comment est calculé le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile ?**

Le crédit d'impôt est égal à 50 % des sommes versées dans la limite des plafonds suivants :

Somme maximale ouvrant droit au crédit d'impôt et montant du crédit d'impôt maximum par enfant

#### Montant maximum

#### Par enfant

#### Par enfant en garde alternée

Frais de garde à déclarer

3 500 € maximum

1 750 € maximum

Crédit d'impôt

1 750 € maximum

875 € maximum

Si vous employez une **assistante maternelle**, vous devez déclarer le salaire net annuel que vous lui avez versé, et ajouter les cotisations sociales que vous avez payées.

Si vous avez touché le complément de libre choix du mode de garde, vous devez le déduire de vos dépenses.

#### Exemple

Assistante maternelle (salaire net annuel et cotisations) : 4 500 € par an

Complément de libre choix du mode de garde : 3 500 € par an

Dépenses : 4 500 € – 3 500 € = 1 000 €

Vous devez déclarer des frais de garde de 1 000 € pour l'année.

Vous avez droit à un crédit d'impôt annuel de 500 € ( 1 000 € /2).

**Comment bénéficier du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile ?**

#### Déclaration

Vous devez déclarer les sommes ouvrant droit à crédit d'impôt sur votre déclaration de revenus. Si le montant du crédit d'impôt dépasse celui de votre impôt sur le revenu, l'excédent vous sera restitué.

### Justificatifs des dépenses

Pour bénéficier du crédit d'impôt, vous devez justifier vos dépenses.

Si vous employez une assistante maternelle agréée, demandez votre **attestation fiscale Pajemploi**.

Vous pouvez la télécharger depuis votre compte en ligne, rubrique Éditer mes attestations fiscales.

- [Urssaf Service Pajemploi en ligne](#)

Vous n'avez pas à joindre les justificatifs à votre déclaration de revenus, mais vous devez pouvoir les fournir à l'administration fiscale à sa demande.

### À savoir

Une facture payée en espèces ne sera pas acceptée comme justificatif.

### Quand le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile est-il versé ?

Un **acompte** de 60 % vous est versé **en janvier**, en fonction du montant du crédit d'impôt perçu l'année précédente.

Le **solde** vous est payé **à l'été**, en fonction de vos dépenses réelles.

Si vous touchez un acompte trop important en janvier, vous devrez rembourser le trop-perçu en septembre.

Si vous recourez pour la 1<sup>re</sup> année à un crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant, la totalité de l'avantage est aussi payée à l'été.

Vous pourrez bénéficier d'une avance pour l'avantage obtenu l'année suivante.

### Exemple

Pour vos dépenses de 2024, un acompte de 60 % du crédit d'impôt vous est versé en janvier 2025, en fonction du montant du crédit d'impôt perçu en 2024.

Le solde vous est payé à l'été 2025, en fonction de vos dépenses réelles.

Si vous recourez pour la 1<sup>re</sup> année au crédit d'impôt pour vos dépenses de 2024, l'avantage vous est payé à l'été 2025.

### À noter

La possibilité d'une avance immédiate du crédit d'impôt est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2026 au plus tard.

### Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt

#### Aides fiscales liées à la famille

[Pension alimentaire versée à l'époux\(se\) ou ex-époux\(se\)](#)

[Pension alimentaire versée à un enfant](#)

[Pension alimentaire versée à un parent ou un grand-parent](#)

[Frais de scolarisation des enfants](#)

[Frais de garde de jeunes enfants hors du domicile](#)

[Emploi d'un salarié à domicile](#)

#### Aides fiscales liées aux dons, cotisations et souscriptions

[Dons aux organismes d'intérêt général](#)

[Dons aux partis politiques](#)

[Cotisations syndicales](#)

[Cotisations d'épargne retraite](#)

#### Aides fiscales liées aux personnes dépendantes

[Frais d'accueil d'une personne âgée](#)

[Frais en établissement pour personnes dépendantes](#)

[Primes des contrats de rente-survie et d'épargne handicap](#)

#### Aides fiscales liées au logement

[Dépenses d'équipements en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap](#)

[Dépenses d'installation de systèmes de charge pour véhicule électrique](#)

[Investissements locatifs \(Duflot/Pinel\)](#)

[Investissements locatifs \(Denormandie\)](#)

[Dispositifs "Loc'Avantages" et "Louer abordable"](#)

### Questions – Réponses

- [Quelle est la date limite pour faire sa déclaration de revenus ?](#)
- [Impôt sur le revenu – Qu'est-ce qu'un enfant à charge ?](#)
- [Impôt sur le revenu – Faut-il déclarer les aides sociales et les aides versées par l'employeur ?](#)
- [Comment les réductions et crédits d'impôt sont-ils versés ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

### Et aussi...

- Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer
- Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt
- Allocations destinées aux familles
- Impôt sur le revenu – Crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile
- Impôt sur le revenu – Déclaration de revenus annuelle

### Pour en savoir plus

- Site des impôts  
Source : Ministère chargé des finances
- Brochure pratique 2024 – Déclaration des revenus de 2023  
Source : Ministère chargé des finances
- Impôt sur le revenu : dépliants d'information  
Source : Ministère chargé des finances
- Je déclare mes réductions et crédits d'impôt  
Source : Ministère chargé des finances

### Où s'informer ?

- Pour des informations générales :  
**Service d'information des impôts**  
Par téléphone :  
**0809 401 401**  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.  
Service gratuit + prix appel
- Pour joindre le service local gestionnaire de votre dossier :  
Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...)

### Services en ligne

- Impôts : accéder à votre espace Particulier  
Téléservice
- Simulateur de calcul pour 2025 : impôt sur les revenus de 2024  
Simulateur
- Déclaration 2024 en ligne des revenus de 2023 (espace Particulier)  
Téléservice
- Déclaration des revenus (papier)  
Formulaire
- Déclaration 2024 des revenus 2023 – Réductions d'impôt et crédits d'impôt  
Formulaire
- Urssaf Service Pajemploi en ligne  
Téléservice

### Textes de référence

- Code général des impôts : article 200 quater B  
Crédit d'impôt pour frais de garde des jeunes enfants
- Bofip-Impôts n°BOI-IR-RICI-300 relatif au crédit d'impôt en faveur des dépenses de frais de garde des jeunes enfants
- Bofip-Impôts n°BOI-IR-RICI relatif aux réductions et crédits d'impôt



AGGLOMÉRATION



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : *Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Adresse : *315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

Tél. : *04 90 78 82 30*



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F8>